

SCCUQ @

Jun 2007 - numéro 50

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

mercredi 20 juin
13 h 30 au N-M510

DANS CE NUMÉRO

- MOT DU PRÉSIDENT
L'UQAM Page 1
- ÉDITORIAL
Le SCCUQ et la crise de l'UQAM Page 2

FERMETURE DU SYNDICAT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

À COMPTER DU 29 JUIN
JUSQU'AU 5 AOÛT
INCLUSIVEMENT

BON ÉTÉ!

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

L'UQAM

L'UQAM est une université. Qu'il faille le rappeler est d'une profonde tristesse. Dans le contexte de la crise que notre institution traverse, tout se passe comme s'il s'agissait d'une quelconque entreprise où il suffirait de fermer quelques machines pour assainir la situation financière. Pourtant, ce dont il est question c'est bel et bien d'une UNIVERSITÉ, c'est-à-dire une institution d'enseignement supérieur dont la mission s'incarne véritablement dans l'enseignement, la recherche-crédation et le service à la collectivité. Les chargées et chargés de cours de l'UQAM ont démontré, depuis longtemps, l'importance de leurs contributions à cette mission. Les avancées en matière de reconnaissance et d'intégration ont fait en sorte que nous sommes membres de la communauté universitaire uqamienne.

Pour comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, il faut voir que la chaîne de responsabilité est longue et confuse. De la direction de l'UQAM à l'Assemblée des gouverneurs du réseau UQ, au gouvernement du Québec, seule l'UQAM travaille, et travaille fort, pour tenter de résoudre la crise. Le réseau UQ et le gouvernement du Québec sont, chacun à sa manière, responsables de la situation. Depuis des mois, ces derniers ne cherchent qu'à se couvrir, qu'à nier leur part de responsabilité. Il y a là une forme de lâcheté.

Alors que la direction de l'UQAM invite avec force le gouvernement à lui verser les sommes dues (100 M\$) et tente de répondre aux exigences des ministères et du réseau, le poids des contraintes pèse de plus en plus sur les groupes de la communauté uqamienne. Le budget provisoire adopté par le Conseil d'administration en est une preuve flagrante. Pour les chargées et chargés de cours, cela se traduirait par une restriction de l'offre de cours et une réduction du budget du perfectionnement. Ce « budget provisoire » est une fiction car, si le gouvernement du Québec ne fait rien, l'UQAM pourrait être en situation de faillite dès juillet.

Le dernier mois fut particulièrement intense pour le SCCUQ. Nous avons participé et contribué à un grand nombre d'échanges avec la direction, les autres syndicats et les associations d'employées et employés, pour maintenir le patrimoine académique de l'UQAM. Or, malgré des prises de position répétées, des actions communes ainsi que la demande de rencontre avec Madame Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et

du Sport, la situation reste critique. Ce qui nous menace c'est non seulement le coût financier de cette crise majeure, mais aussi, et surtout, le coût humain avec ce qu'il implique comme perte de liens et perte de sens.

GUY DUFRESNE
Président

ÉDITORIAL

LE SCCUQ ET LA CRISE DE L'UQAM

Depuis l'automne dernier, l'UQAM est entrée dans une période trouble. La vice-rectrice aux Affaires administratives et financières, Monique Goyette, découvre que les données financières concernant les immobilisations du Complexe des sciences et de l'Îlot Voyageur entraînent des déficits pour l'institution. Dans les deux cas, les montages financiers, comprenant l'émission d'obligations, rapportés au Conseil d'administration de l'UQAM et à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec ne reflétaient pas la réalité. Sans entrer dans tous les détails comptables, les deux projets créent une situation très problématique. Étant incapable de financer directement les deux projets, l'UQAM doit utiliser sa marge de crédit pour financer en partie ces investissements, dont le coût d'intérêts sur les emprunts est imputé au budget de fonctionnement.

Le dévoilement de cette situation provoque rapidement une crise de confiance majeure envers la direction de l'Université. Un vent de fronde se dessine et le recteur Roch Denis se voit contraint de démissionner le 23 novembre. Nous avons dans les SCCUQ@ numéros 46, 47 et 48 relaté les principaux épisodes de l'évolution de la situation.

Avec à sa tête la rectrice par intérim Danielle Laberge, la direction prend rapidement des mesures. Il y a d'abord la formation de deux comités d'analyse interne à l'UQAM : un sur les finances et un second sur la gouvernance de l'institution. Des études ont ensuite été commandées à des firmes d'experts pour jeter une lumière complète sur les deux projets immobiliers et pour en saisir toutes les composantes tant financières qu'administratives. Le rapport de la firme

KPMG, sur le Complexe des sciences, a été remis à l'UQAM le 10 mai et sera communiqué lors d'une réunion spéciale du Conseil d'administration le 24 mai. L'UQAM mandate aussi Lucien Bouchard comme négociateur notamment avec la firme Busac maître d'œuvre dans le projet de l'Îlot Voyageur, dont le contrat avec l'UQAM serait plus que favorable à la firme privée.

La situation que subit l'UQAM découle du sous-financement universitaire. Le marasme financier actuel est certes en bonne partie une résultante des projets immobiliers, mais le budget de fonctionnement, de la mission académique et de recherche-crédation, connaît aussi sa part de difficultés. N'oublions pas que les projets immobiliers devaient servir à combler en bonne partie le manque d'espaces académiques selon les normes du MELS. L'ensemble des institutions universitaires connaît un manque flagrant d'espaces académiques que le sous-financement actuel ne permet pas de résorber adéquatement, d'où certains dérapages. La croissance des acquisitions immobilières de l'UQAM visait en premier lieu à pallier à des besoins criants. Si le financement adéquat des universités tardait à venir, les besoins, eux, ne faisaient qu'augmenter.

En trois ans, la situation financière de l'UQAM s'est considérablement dégradée et les déficits annuels sont en progression. L'équilibre budgétaire, atteint avec le réinvestissement lié au contrat de performance depuis 2001, ne représente plus maintenant qu'un heureux mais lointain souvenir. La marge de crédit, sur laquelle l'UQAM fonctionne actuellement, atteindra bientôt ses limites. Toutefois, la direction de l'UQAM rejette une interprétation du *Devoir*, suite aux

affirmations faites par le vice-président du Conseil d'administration, déclarant que l'UQAM serait en faillite technique au cours de l'été.

La direction de l'Université ne peut à elle seule résoudre l'ensemble du problème. Le réseau de l'UQ et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doivent impérativement s'impliquer dans la recherche de solutions qui ne peuvent se concevoir sans l'apport de sommes significatives.

Or, les négociations avec l'UQ et le MELS s'avèrent laborieuses. Échaudés par la façon cavalière dont ils ont été traités par l'ancienne direction de l'UQAM, les deux organismes mettent l'UQAM sous haute surveillance. L'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec nomme un conseiller spécial auprès de la direction. Il s'agit de John LeBoutillier, président du conseil d'administration de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et du Conseil du patronat du Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec demande au Vérificateur général du Québec d'enquêter sur les projets immobiliers. Jusqu'ici un certain nombre d'ajustements ont été apportés dans le financement de l'UQAM. Toutefois, le fond du problème reste entier. L'UQAM ne peut le régler seule, d'autant plus que le MELS retient des sommes importantes, soit près de 100 M\$, en attente de solutions de la part de l'UQAM présentées dans un plan de redressement à être fourni d'ici le 15 juin.

MAIS QUE PEUT FAIRE L'ADMINISTRATION DE L'UQAM DANS LA SITUATION ACTUELLE?

La direction de l'UQAM demande à toute la communauté un effort considérable. Jusque-là, la direction avait comme orientation générale le maintien du respect intégral des conditions de travail et d'étude. La situation actuelle permet-elle de maintenir cette orientation? Le Conseil d'administration (CA), lors de sa réunion du 24 mai, a adopté un budget temporaire qui implique une réduction de l'ordre de 5 M\$ dans les masses salariales pour l'ensemble du personnel de l'UQAM. D'autres compressions sont malheureusement à prévoir dans les prochaines années. Rappelons-nous qu'il n'existe aucun plancher d'emploi pour les précaires que nous sommes.

L'UQAM, dans l'espoir d'apporter un début de solution, est confrontée à une dure réalité. Les pistes de solution ne sont pas légion. L'UQAM peut chercher à augmenter ses revenus et/ou à réduire ses dépenses. Du côté des revenus, les

options sont peu nombreuses. La location d'espace, au pavillon des sciences biologiques par exemple, s'avère difficile. L'augmentation des frais de scolarité et des frais afférents apportera aussi des sommes supplémentaires tout en mettant une partie importante des étudiantes et des étudiants en colère. Il est à prévoir, pour cet automne, un mouvement d'opposition à la hausse des frais de scolarité et des frais afférents.

Reste l'option de chercher à diminuer les dépenses. Or, la masse salariale représente environ 80 % de celles-ci. Le 20 % supplémentaire n'est pas vraiment compressible. Ce sont les dépenses d'électricité, d'entretien, etc.

Actuellement, la situation des chargées et chargés de cours risque d'être affectée substantiellement non pas par des changements dans la convention, mais bien par des modifications à celle des professeures, professeurs. Par exemple, toute hausse de la charge d'enseignement ou de la taille des groupes cours aurait des répercussions majeures sur le « bassin » des chargés de cours. Une mesure comme un resserrement des dégrèvements toucherait aussi l'offre de charges de cours.

Le budget temporaire, adopté par le CA le 24 mai, précise des mesures qui affecteront durement les chargées et chargés de cours :

- 431 000 \$ d'économies sur le nombre de charges de cours octroyées (taille des groupes cours)
- 700 000 \$ de réduction du nombre de dégrèvements pour fin d'enseignement
- 100 000 \$ en récupération dans le budget de perfectionnement

L'ATTITUDE DU SCCUQ

Le SCCUQ entend poursuivre son travail d'intervention publique à la défense de l'institution et réitère sa position adoptée lors de la nomination de Danielle Laberge au poste de rectrice par intérim, le 12 décembre, soit un appui ferme envers la direction tout en demeurant constamment en éveil face aux décisions et orientations qui pourraient nous affecter. En d'autres mots, il s'agit d'un appui critique.

La défense de l'UQAM s'avère une priorité à l'heure actuelle. Le SCCUQ n'entend pas rester à l'écart de cette obligation. Le Conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a adopté une résolution de soutien à l'UQAM et les déléguées et

délégués présents au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) devraient en faire de même.

Cela étant dit, dans quelle situation concrète nous trouvons-nous comme collectif? Notre convention collective ne vient à échéance qu'en décembre 2008. Il y a actuellement une demande pour modifier le contenu de notre convention. La demande de l'UQAM, chiffrée à 100 000 \$, toucherait le budget de perfectionnement. Nous aurons donc collectivement à prendre position sur cette délicate question.

Rappelons-nous que nous avons déjà vécu des situations difficiles où nous avons eu à subir des compressions. En 1982, lors du renouvellement des conventions collectives des secteurs public et parapublic, le gouvernement adopte la Loi 70 qui fixe les conditions de travail des employées et employés de l'État. Le gouvernement inclut aussi les chargées et chargés de cours dans les restrictions salariales. Chaque chargé de cours voit donc sa rémunération passer de 3 034 \$ à 2 490 \$ par charge de cours (réduction de 20 %).

En 1993, la Loi 102 gèle les salaires, prolonge les conventions collectives des secteurs public et parapublic et impose une réduction de 1 % de la masse salariale et des avantages sociaux. Pour les chargées et chargés de cours, il n'y aura pas de baisse de salaires, mais une réduction de 1 % de l'indemnité de vacances. Dans les faits, il n'y a plus de véritables négociations des conventions, mais des reconductions.

En 1995, la convention est acceptée dans un contexte de compressions budgétaires majeures et devant la menace d'une possible répétition des réductions salariales de 1982. Toutefois en 1997, les membres acceptent le maintien de la réduction du 1 % de l'indemnisation de vacances

jusqu'au 31 mai 1998 et renoncent à l'indexation du 1 % du 1^{er} décembre 1996 jusqu'au 31 mai 1997.

Le SCCUQ, avec quatre autres groupes d'employées et employés de l'UQAM soit l'Association des cadres (ACUQAM), l'Association des employées et employés non syndiqués-es (AEN-SUQAM), le Syndicat des employées et employés (SEUQAM) et le Syndicat des professeures et professeurs (SPUQ), ont demandé et obtenu une rencontre, qui aura lieu le 11 juin, avec Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la lettre est sur le site Web du Syndicat). La coalition a publié un encart dans *Le Devoir* et *La Presse* pour souligner la place qu'occupe l'Université dans l'espace universitaire. Elle a aussi organisé une manifestation le 5 juin à la Grande place du pavillon Judith-Jasmin pour sensibiliser la communauté à cette problématique de l'UQAM.

Il est difficile de prévoir aujourd'hui la tournure que prendra la situation. On peut s'attendre à un automne chaud après un été tumultueux. Aucun des groupes de l'UQAM n'est prêt actuellement à des compromis majeurs. Une partie des étudiantes et des étudiants sont déjà sur un pied de guerre. Le SPUQ exige un redressement salarial et l'embauche de 300 nouvelles professeures et professeurs. Pour sa part, le SEUQAM craint des suppressions au niveau des emplois et pense à des interventions rapides.

Notre situation ne sera pas facile. Quelles que soient les solutions proposées soit par l'UQAM, l'UQ ou le MELS, le consensus actuel parmi les membres risque d'être mis à rude épreuve.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

EN BREF...

SURVEILLEZ VOTRE COURRIEL

À partir de septembre prochain, le SCCUQ n'utilisera que l'adresse électronique « normalisée », celle qui vous sert pour la procédure d'affichage des cours avec le logiciel Accent. Il n'y aura donc plus d'informations envoyées à d'autres adresses électroniques de celles du type Hotmail, Sympatico, Vidéoton ou autres.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut arriver que vous deviez confirmer votre présence à certaines activités organisées par le Syndicat. Il y a un numéro téléphonique pour ce faire, il s'agit du 514 987-3000, poste 3720. Toutefois, le secrétariat n'envoie pas d'accusé réception. Il est donc inutile de nous en faire la demande à chacune de vos inscriptions.